

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jennifer Clark

<https://www.cadre21.org/membres/3395d93e46d68e02fac15917>

Date d'obtention : 2021-11-22 20:45:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un partenariat entre notre centre de service la SQ et le DPCP pour des actions concertés et rapide dans des situations de sexto. Cela permet une évaluation de la situation et une prise en charge rapide de tous les acteurs afin de limiter la propagation d'images et ou de vidéos. Cela permet aussi une méthode alternative de règlement que les actions judiciaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être en mesure de savoir comment bien intervenir auprès de mes élèves qui dénoncent ce genre de situation et aussi envers ceux qui y participent.

Mes interventions seront plus encadrer en suivant les étapes de la trousse. Cela va permettre un travail concerté avec moi et le service de police au niveaux de nos rôles et nos actions dans ce genre de situations. De plus, cela me permettra d'uniformiser les interventions dans ce types de situations avec tous mes collègues.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Surtout de ne jamais consulter l'appareil électronique de l'élève pour ne pas voir les images/vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile. De suivre les étapes de la trousse et cela permettra de ne pas compromettre l'intégrité physique et psychologique des élèves en plus de préserver les preuves pour l'enquête.